

1. **Appel et ouverture**

Le président, M. Marc Morandi, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 65 membres inscrits, 46 personnes sont présentes, 19 excusées.

Mme Léa Eugster a démissionné au 31 décembre 2008 et M. Jacques Favre avec effet immédiat.

M. Antoine Berger, Municipal, est absent pour cause de maladie. Tous les autres membres de la Municipalité sont présents.

Le quorum étant atteint, **le président** ouvre la séance à 19h45.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n° 4/2008, du 16 décembre 2008**

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

Le bureau du Conseil a reçu 3 démissions. **Le président** en fait lecture. Il s'agit de Mesdames Francine Billieux membre, Anne-lise Guillemin scrutatrice du bureau et de M. Marc Morandi, président du Conseil avec effet au 30 juin 2009.

5. **Assermentation**

4 demandes d'assermentation sont parvenues au bureau du Conseil.

Le président donne lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil aux 4 nouveaux conseillers, Mesdames **Rachel Aubert**, **Sylvie Bonnabry** et Messieurs **Laurent Besso** et **Pascal Bonnabry**. Après avoir prêté serment, le nombre de conseillers inscrits est de 69 ; membres présents : 50; quorum atteint à 23.

6. **Préavis municipal no 1/2009 concernant les comptes communaux 2009 et le rapport de gestion de la Municipalité**

- M. **Francis Liard**, Syndic, lit les conclusions du préavis et soumet à l'approbation des membres du conseil : 1) les comptes communaux 2008 2) le rapport de gestion de la Municipalité 3) le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2008 de la fiduciaire Lambelet.

- M. **Tobias Meyer** lit les 2 rapports de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

Le président donne la parole à M. Francis Liard, Syndic, afin d'ajouter quelques remarques et éléments de réponses au préavis.

M. **Francis Liard**, Syndic. **1) concernant la revitalisation de l'Eau noire**. Le SESA (Service des eaux, sols et assainissement) a perdu le recours contre les opposants, nécessitant ainsi une remise à l'enquête. Dans le projet, il y a : la Confédération, le Canton de Vaud, le Service des routes, la Commune d'Aubonne et la Commune de Féchy. Chacun paie un pourcentage, différent des uns aux autres. Avec la procédure et les expertises, des frais supplémentaires sont ajoutés. La conclusion de l'expertise : le projet est trop conséquent. Il faut le revoir et le prévoir *plus léger*, dans ce cas, les 40%

de subventions fédérales tombent. Au vu de cette situation, l'ECF (Entreprise de Correction Fluviale), qui regroupe toutes ces entités, a décidé de se dissoudre, et de redonner le dossier à la Commune, avec comme obligation de remettre en état de fonctionnement les rives de l'Eau noire. La participation de l'Etat va passer de 40% à 48%, sans subvention fédérale, car nous ne répondons pas aux normes. Le reste sera partagé, comme la loi le prévoit, entre la Commune et les propriétaires. Un projet *plus léger* est en cours d'élaboration et une rencontre avec tous les propriétaires concernés par les travaux est prévue.

2) Concernant l'accès de la sécurité au niveau de la zone Est des Jordils. La Municipalité n'a pas de prérogative afin de mettre cette zone à 40km/h. Une demande a été faite à la gendarmerie et au canton. La Municipalité attend une proposition de date pour une visite de leur part. C'est la gendarmerie et le canton qui doivent en donner l'aval.

3) Concernant la liste des préavis : préavis no1/2008. Le montant est de CHF 58'000.— non de CHF 240'000.--, croisement de chiffres avec le remplacement du collecteur d'eau claire de la RC30.

4) Concernant le préavis no 12/2008 : adhésion à l'ARCAM. L'association va démarrer au 1^{er} juillet 2009. C'est pourquoi, il n'y a que la moitié des montants portés dans le budget 2009.

La parole n'étant pas demandée, **le président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à la majorité (2 abstentions).

7. **Election d'un nouveau Président**

Le président passe directement la parole à M. Michel Roemer qui adresse au nom du bureau du Conseil quelques mots à l'attention de notre président sortant (ses lignes sont disponibles sur le site www.fechy.ch).

M. Michel Roemer précise que, bien qu'étant 1^{er} vice-président, il ne se portera pas candidat au poste de président.

Le président et le bureau proposent une candidature ayant fait l'objet de plusieurs entretiens, et soutenue à l'unanimité par les membres du bureau du Conseil.

« Vice-présidente depuis 2 ans, Mme Carole Bettems est rigoureuse, engagée, elle sait s'investir dans les tâches publiques en général et celles de votre bureau du conseil en particulier. La gestion du bureau de vote est maîtrisée, les tâches stratégiques du bureau du conseil sont connues et Mme Carole Bettems peut s'assurer du soutien de tous les membres actifs du bureau comme M. Michel Roemer vient de le signaler. » **Le président** relate le passé professionnel de Mme Carole Bettems. « C'est sans aucune réserve, que nous déposons au Conseil général de Féchy, la candidature de Mme Carole Bettems au poste de présidente du Conseil général de Féchy »

Le président demande à **Mme Carole Bettems** si elle accepte, cette dernière répond par l'affirmative.

Le président demande s'il y a d'autres propositions. Aucune autre proposition n'étant formulée, le président demande à l'assemblée d'élire Madame Carole Bettems au poste de Présidente du Conseil général de Féchy et de la légitimer par bulletin de vote secret.

L'élection a lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour, majorité + 1 voix.
(S'il devait y avoir un 2^{ème} tour, l'élection se fera à la majorité relative, où la personne ayant obtenu le plus de voix est élue.

Bulletins distribués : 50, bulletins rentrés 50, majorité absolue à 26, bulletins blancs 3.

Avec 44 voix, Mme Carole Bettems est élue au poste de Présidente du Conseil général de Féchy dès le 1^{er} juillet 2009.

Ont obtenus des voix, Mme Brigitte Eugster, M. Jacques Pelichet et M. Bernard Genton.

Mme Carole Bettems prend la parole et remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée.

8. Renouvellement du bureau du Conseil général

M. Michel Roemer confirme qu'il reste 1^{er} vice-président.

Le poste de 2^{ème} vice-président est à repourvoir. Le **président** demande à l'assemblée des propositions.

Mme Esther Gaillard propose **M. Thomas Von Arx**, ce dernier accepte.

Aucune autre proposition n'étant formulée, ils sont tous deux élus à l'unanimité.

Au poste des scrutateurs, Mme Anne-lise Guillemin démissionne, **M. Patrick Blanchard** souhaite continuer sa tâche. Il y a donc un poste à repourvoir. Le **président** demande à l'assemblée des propositions.

M. Yvan Guillemin propose **M. Jean-Claude Evesque**, ce dernier accepte.

Aucune autre proposition n'étant formulée, ils sont tous deux élus à l'unanimité.

Aux postes de scrutateurs remplaçants, une place est laissée vacante par Mme Léa Eugster, qui a quitté la Commune.

MM. Eric Manganel et Claude Prod'hom continuent. Le **président** demande à l'assemblée des propositions.

M. Mathieu Barbay propose **Mlle Alexandra Paccot**, cette dernière accepte.

Aucune autre proposition n'étant formulée, ils sont tous trois élus à l'unanimité

9. Renouvellement de la COGEFIN et des autres commissions

Selon l'article 35 du règlement du Conseil : « à la COGEFIN, le président est invité à se retirer, le membre le plus ancien dans la commission devient président, le 1^{er} suppléant devient membre, le 2^{ème} suppléant devient 1^{er} suppléant et les autres membres sont invités à poursuivre leur mandat ». Aucune démission n'est parvenue au bureau du conseil, si ce n'est que **M. Thomas Von Arx** ayant rejoint le bureau du conseil ne peut plus siéger à la COGEFIN.

Il y a 2 places à repourvoir à la COGEFIN, 2 places de suppléants.

Le **président** demande à l'assemblée des propositions.

Mme Christine Blanchard propose **M. Mathieu Barbay**, ce dernier accepte.

M. Jean-Claude Evesque propose **M. Yvan Guillemin**, ce dernier accepte.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et par ordre d'arrivée, sont élus à l'unanimité, **1^{er} suppléants Mathieu Barbay et 2^{ème} suppléant Yvan Guillemin.**

Dans les commissions permanentes, **M. Edouard Eugster** souhaite se retirer de 2 commissions : « *commission de recours en matière d'imposition Communale* », « *commission de recours en matière d'informatique* ».

Le président demande à l'assemblée des propositions.

Mme Sylvie Favre fait mention du fait que M. Thomas Von Arx fait également partie de la commission de recours en matière d'imposition Communale.

En conséquence, il faut trouver 2 membres pour ladite commission.

Pour la Commission de recours en matière d'imposition Communale :

M. Daniel Fischlin propose **Mme Sylvie Bonnabry** cette dernière accepte.

Mme Esther Gaillard propose **M. Martin Hoeldrich**, ce dernier refuse.

Mme Carole Bettems propose **M. Laurent Besso**, ce dernier accepte.

Aucune autre proposition n'étant formulée, ils sont tous trois élus à l'unanimité

Font partie *de ladite commission* : **M. Raymond Paccot, Mme Sylvie Bonnabry et M. Laurent Besso.**

Le président demande à l'assemblée des propositions, concernant la « *commission de recours en matière informatique* »

Sont membres de ladite commission : **MM. Thomas Meyer et Philippe Hahn.**

Mme Christiane Aguet propose **M. François Mollieux**, ce dernier accepte.

Aucune autre proposition n'étant formulée, il est élu à l'unanimité.

10. Communications de la Municipalité

Aucune communication de la part de la Municipalité

11. Propositions individuelles

Le président donne la parole à l'assemblée.

Mme Christiane Aguet : il est stipulé dans le rapport de gestion, qu'une séance avec la Présidente du comité d'arrondissement des Ecoles d'Aubonne est fixée au 17 juin, cette réunion a-t-elle eu lieu ?

M. Francis Liard, Syndic. La séance a eu lieu le 17 juin. Nous avons reçu le Procès-verbal aujourd'hui. Mme Katyla Labhard, Municipale, était absente en séance de Municipalité, de ce fait, nous n'en avons pas parlé. Bougy est toujours à la traîne. Mme Gisèle Burnet, présidente du comité de l'arrondissement a confirmé à la Municipalité la nécessité de réaliser cet ouvrage (le collège). Maintenant, nous avons 2 variantes : soit nous attendons encore l'établissement et l'acceptation par les Conseils généraux des 3 communes des statuts de l'association, ou Féchy demande au Conseil le budget pour le concours, avec une répartition qui se fera ultérieurement avec les 3 Communes.

Mme Christiane Aguet trouve qu'il est détestable de recevoir un courrier sans expéditeur, est-il possible d'avoir des enveloppes avec en-tête ?

Le président : il existe des enveloppes à double fenêtres, mais étant donné que le bureau avait un vieux stock d'enveloppes, ce dernier a été utilisé. Le président rassure Mme Christiane Aguet en lui indiquant que le nécessaire sera fait dès le prochain envoi.

Mme Mireille Cardinaux : la Municipalité cherche un bureau d'architecte concernant les immeubles qui vont se construire *en Rionzier*. Mme Mireille Cardinaux se demande si cela ne serait pas nécessaire de créer une commission, afin de suivre l'évolution de ce projet, notamment par rapport aux loyers abordables adoptés par le Conseil.

M. Francis Liard, Syndic. Au moment opportun, sera nommée une commission. Pour l'instant, la Commune cherche un bureau d'architecte afin d'établir le canevas du concours. Les offres vont arriver d'ici 10 à 15 jours, puis le concours sera organisé. A ce moment, il pourra être question de nommer une commission.

Le président répond par l'affirmative ; « comme pour le nouveau collègue, il est possible de nommer une commission ad hoc pour le suivi du projet ».

M. Bernard Genton : 1) remercie la Municipalité d'avoir eu la gentillesse d'accepter rapidement et spontanément de faire figurer sur le site internet de la Commune un article qu'il a lui-même écrit sur les Martinets. Il s'agit des Martinets en général et ceux de Féchy-dessus en particulier. **2)** M. Bernard Genton ne sait pas s'il doit être touché et reconnaissant par la personne qui a voté pour lui comme Président du Conseil, ou s'il doit lui en vouloir... car chacun doit penser que M. Bernard Genton a voté pour lui...

M. Michel Aguet indique qu'il a reçu le 4 juin dernier un courrier du président du Conseil où il est mentionné « *au doyen des membres du Conseil* ». Renseignements pris il ne s'agit pas du doyen en années de pratique mais en âge. M. Michel Aguet cite Mme Esther Patthey et lui demande de se lever, chez les femmes, c'est elle la doyenne. En qualité de doyen et avec l'accord de la doyenne, M. Michel Aguet adresse ses remerciements les plus sincères au président sortant pour tout le travail fourni lors de ces 11 dernières années (ses lignes sont disponibles sur le site www.fechy.ch).

M. Francis Liard, Syndic, adresse en son nom et en celui de la Municipalité in corpore tous ses remerciements au président sortant pour le travail fourni au long de ces quelques années de mandat. Un carton de 12 bouteilles est offert par la Municipalité au président.

Le président remercie les orateurs pour leurs chaleureux propos.

M. Philippe Hahn souhaite savoir s'il est prévu de faire des travaux sur le chemin de la déchetterie ?

M. Francis Liard, Syndic. « L'affaire est en cours, la Municipalité a déjà reçu une offre, elle attend la 2^{ème}... *C'est en route pour la route* »...

12. Rapport (et remerciements) du Président sortant

« Le rapport 2009 du président, comme évoqué dans sa lettre de démission, aura un goût particulier d'une part, parce que c'est le dernier et, d'autre part, parce que c'est l'ultime occasion de revenir sur de précieux moments de complicité entre vous et lui (le président). »

Le président fait lecture de son rapport à l'assemblée, il remercie chacune et chacun de la confiance témoignée à son égard, ainsi que pour le travail accompli par tous. Il relate ses quelques années de présidence, notamment la mise en place du nouveau règlement communal, la mise à disposition des PV, préavis, budget et autres directement sur internet. L'accueil des nouveaux habitants et citoyens, tous les 2 ans, avec possibilité à toutes nos sociétés et institutions de se présenter. La tournée des bornes, afin de parcourir le pourtour de la Commune. Votre président s'est engagé également dans la défense d'un district du cœur de la Côte qui n'a malheureusement pas vu le jour. Le président relate également les quelques sorties mémorables organisées par le bureau. Il remercie encore chaque membre pour son dévouement au cours de ces quelques années ainsi que la Municipalité et le bureau in corpore pour son travail d'équipe. Le président fait lecture « de quelques lignes perso. » où chaque membre du Conseil, l'un après l'autre est cité, raconté, par de courtes citations. Il offre en même temps à chacun une bouteille d'Eau-de-Vie de vin avec une contre-étiquette numérotée et personnalisée en lettre d'or.

(Tous les textes sont disponibles sur le site www.fechy.ch)

Les membres de l'assemblée, debout, remercient Marc Morandi.

13. Clôture de la séance

Le président remercie chacune et chacun de sa présence lors des séances. Et pour clore cette assemblée, il invite le Chœur-mixte « L'Aurore » de Féchy à entonner quelques morceaux choisis en prévision de leur 100^{ème} anniversaire ; puis une chaleureuse et conviviale agape est offerte par le président sortant et la nouvelle présidente sous le service boisson de la jeunesse de Féchy.

Prochain Conseil : mardi 29 septembre 2009 à 20h15 à la salle communale

Le **président** réitère ses remerciements à l'assemblée et clôt la séance à 21h25.

Pour le bureau :

Le président la secrétaire

Marc Morandi Francine Dupuis